

Décision

Générale

colonial

Décision n° 590 accordant une permission de lois mois à Sayed Hassan Ali.

n° 590

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
1 juin 1950Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire antochtone de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n° 116 du 8 février 1947, 1138 du 18 octobre 1949 et 50 du 18 janvier 1950

Vu la demande de permission de trois mois formulée par Sayed Hassan Ali, planton au service des finances, en date du 8 mars 1950

Vu l'avis favorable du chef du service des finances,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission de trois mois à solde entière est accordée à Sayed Hassan Ali, pour en jouir en Ethiopie à dater du 1er juin 1950.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.